

ABSENTS EXCUSES (14) :

ARREUX	<i>M. Robert COLSON, ayant donné pouvoir à M. Régis DEPAIX, ainsi que son suppléant, M. Patrice BOURGOIN,</i>
	<i>M. Robert-Daniel LANFRANCHI ainsi que son suppléant M. Fabrice DARAS</i>
GUE D'HOSSUS	<i>M. André LIEBEAUX remplacé par M. Avriel COPIN</i>
HAM-LES-MOINES	<i>Mme Noëlle TISSOUX, remplacée par M. Nicolas HERBIN</i>
HARCY	<i>M. Jean-Louis PISSEVIN, ainsi que sa suppléante, Mme Claudette BONNA</i>
HOULDIZY	<i>M. Gérard CALVI, ainsi que son suppléant M. Michel SINET</i>
	<i>M. Roger GASPARETTO, ainsi que sa suppléante Mme Michèle BAUDUS</i>
LONNY	<i>M. Benoit COLSOULLE</i>
MONTCORNET	<i>M. Guy MONEDIERE</i>
REGNIOWEZ	<i>M. Jean-Yves LAGNEAUX</i>
RIMOGNE	<i>Mme Noëlle DEVIE ainsi que son suppléant M. Raynal MICHEL</i>
	<i>M. Jean-Luc PINNETERRE ainsi que sa suppléante Mme Janique SENSIQUE</i>
ROCROI	<i>Mme Corinne GUERRIER, ainsi que son suppléant M. Xavier DAUCHELLE</i>
SAINT-MARCEL	<i>M. Daniel THIEBAUX</i>

ABSENTS NON EXCUSES (5) :

LONNY	<i>M. Régis GILLOUX</i>
MAUBERT-FONTAINE	<i>M. Dany BRESSY</i>
RIMOGNE	<i>M. Bruno DAUDHUI</i>
TAILLETTE	<i>M. André BERNARD et M. Christian MICHAUX</i>

Etaient également excusés Monsieur Jean-François WAILLE, Receveur Syndical, Madame Carole DISTAVE, Adjoint Administratif et Madame Annie JACQUET, Attachée Territoriale.

Assistaient également à la réunion, Mademoiselle Sonia JAUNIAUX et Madame Magali SATABIN, Adjoint Administratifs.

Est nommé secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude CHANTRAINE, Maire de Chilly.

36 membres étant présents et le quorum étant à 27, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Messieurs CALVI et GASPARETTO d'Houldizy, puis Monsieur LANFRANCHI d'Arreux ont donné respectivement pouvoir à Messieurs COLSON, LANFRANCHI d'Arreux et Monsieur MONEDIERE de Montcornet, mais que ces personnes étant elles-mêmes absentes, ces pouvoirs ne peuvent être valables.

I. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°323 : DESIGNATION DE DELEGUES AU S.M.I.C.T.O.M. D'AUVILLERS-LES-FORGES SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SORMONNE :

Monsieur Le Président explique que suite à la délibération n°297 du 02 novembre 2009, modifiant la liste des délégués représentant la Communauté de Communes au SMICTOM d'Auvillers-Les-Forges, à savoir Monsieur ANDRY de Bourg-Fidèle, délégué titulaire et Monsieur GERMAIN de Rocroi, délégué suppléant, cette modification n'a pas été prise en compte dans la délibération n°323 du 12 avril 2010, il est nécessaire d'effectuer une modification de celle-ci.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de la délibération n°323, sur laquelle la liste des délégués au SMICTOM d'Auvillers-Les-Forges doit être la suivante :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

<i>Madame Maryline WAROQUIEZ (Chilly)</i>	<i>Monsieur Daniel BLAIMONT (Blombay)</i>
<i>Monsieur Robert COLSON (Arreux)</i>	<i>Monsieur Joël RICHARD (Harcy)</i>
<i>Monsieur Jean MOKROS (Laval-Morency)</i>	<i>Monsieur Denis BINET (Rocroi)</i>
<i>Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidèle)</i>	<i>Monsieur Robert-Daniel LANFRANCHI (Arreux)</i>
<i>Monsieur Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle)</i>	<i>Monsieur Gérald MALHOMME (Sury)</i>
<i>Monsieur Michel DOYEN (Renwez)</i>	<i>Monsieur Patrice GERMAIN (Rocroi)</i>
<i>Monsieur Jean-François THIERY (Renwez)</i>	<i>Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)</i>
<i>Monsieur Claude PAGLIA (Châtelet-Sur-Sormonne)</i>	<i>Monsieur Robert PORTEBOIS (Châtelet-Sur-Sormonne)</i>
<i>Monsieur Yvon DRUART (Sévigny-La-Forêt)</i>	<i>Madame Maryse COUCKE (Sévigny-La-Forêt)</i>
<i>Monsieur Marc STRINGER (Tremblois-Lès-Rocroi)</i>	<i>Madame Elodie DAVENNE (Tremblois-Lès-Rocroi)</i>
<i>Monsieur Bruno LEHEUTRE (Sormonne)</i>	<i>Monsieur Jean-Paul BRUNOIS (Sormonne)</i>

Le Procès verbal du 12 avril 2010 est modifié en conséquence et approuvé par le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents.

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

II. ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Rapporteur : Monsieur GERMAIN

Il rappelle les éléments suivants :

Le Président de la Communauté de Communes Val et Plateau d'Ardenne a lancé un appel d'offres ouvert le 9 mars 2010 en vue de l'attribution du marché susnommé composé de quatre lots :

•Lot n°1 : COLLECTE AU PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS, DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET JOURNAUX REVUES MAGAZINES ET DES OBJETS ENCOMBRANTS.

•Lot n°2 : COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET TRANSPORT DES VERRES.

•Lot n°3 : ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES DANS LES DECHETTERIES.

•Lot n°4 : ENLEVEMENT, TRANSPORT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES COLLECTES EN DECHETTERIES.

Les offres devaient parvenir au siège de la Communauté de Communes pour **le 21 avril 2010** à 12 heures au plus tard.

Six **(6) entreprises** ont retiré un dossier de consultation, à savoir :

PATE SAS;	Transport COPEL;	GRUPE DUCAMP
ONYX EST - VEOLIA Propreté	SITA Dectra	DOUBLETRADE

• Cinq (5) entreprises ont fait parvenir une offre régulière :

Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
SITA DECTRA	PATE SAS	SITA DECTRA	CEDILOR
ONYX EST Véolia Propreté	ONYX EST Véolia Propreté	ONYX EST Véolia Propreté	
	Transports COPEL	Transports COPEL	

Après examen de la première enveloppe le 21 avril 2010, l'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres **le 6 mai 2010**.

Pondération: 45 % Prix - 55% Valeur technique de l'offre

Après analyse des différentes offres, Monsieur GERMAIN présente les décisions prises le 06 mai 2010 par la Commission d'Appel d'Offres ; la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes était représentée à cette CAO.

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENSEMBLE DU MARCHÉ

N° du Lot	Intitulé du lot	Candidat retenu	NOUVEAU MARCHÉ		ANCIEN MARCHÉ	
			€ TTC / an	€ TTC / an / hb	€ TTC / an	€ TTC / an / hb
1	COLLECTE AU PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET JOURNAUX REVUES MAGAZINES ET OBJETS ENCOMBRANTS	SITA DECTRA				
	• C1 sur Bourg-Fidèle, Harcy, Rocroi extra muros, Gué d'Hossus, Taillette, Sury, Houldizy, Ham-les-Moines, Moncornet, Lonny et Regniowez ; • C2 sur Renwez, Saint Marcel, Rocroi intra muros et certains établissements.	DMR (déchets non triés)	271 240,50 €	31,14 €	216 882,47 €	24,90 €
	Collecte en flux séparés : • C0,5 pour toutes les communes dont les DMR sont collectées en C1 soit les semaines paires les EMR et les semaines impaires les JRM ; • C1 pour toutes les communes et établissements dont les DMR sont collectés en C2.	EMR et JRM (tri sélectif)				
2	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET TRANSPORT DES VERRES	TRANSPORT COPEL	14 910,32 €	1,71 €	16 255,44 €	1,87 €
3	ENLEVEMENT TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES DANS LES DECHETTERIES	SITA DECTRA	41 614,48 €	4,78 €	46 350,01 €	5,32 €
4	ENLEVEMENT, TRANSPORT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES COLLECTES EN DECHETTERIES	CEDILOR	4 974,33 €	0,57 €	5 834,15 €	0,67 €
	TOTAL ANNUEL		332 739,62 €	38,20 €	285 322,07 €	32,75 €

Différence + 47 417 € soit + 16,62 % + 5,44 hab/an

Monsieur DOYEN informe les membres qu'un tarif a été demandé pour un seul ramassage hebdomadaire, ceci afin de constater la différence de prix avec la collecte bihebdomadaire ; il en ressort une différence de 28 000 €, qui devront être supportés par les communes bénéficiant de deux ramassages, soit une augmentation de taux de 2 points.

Il fait également remarquer que les prix des lots 2, 3 et 4 sont moindres par rapport au marché actuel.

Monsieur DEPAIX trouve dommage que deux entreprises seulement aient répondu au lot n°1 ; c'est un réel problème, surtout si dans trois ans, l'augmentation est identique à celle d'aujourd'hui.

Monsieur GERMAIN explique également que des prix ont également été demandés pour passer au tri dans un seul sac ; le coût de collecte est avantageux mais le coût du traitement actuel ne permet pas, au global, de retenir cette solution. Il ajoute qu'un centre de tri grande capacité est en projet mais est loin d'être en œuvre, ce qui n'incite pas, pour le moment, à changer de mode de collecte.

Monsieur GERMAIN présente ensuite une proposition de la société DECTRA se rapportant au lot 1 et concernant le planning de collecte au porte-à-porte, à savoir que par rapport à la collecte actuelle, et à partir du 1^{er} juin 2010, la commune de Montcornet, collectée actuellement le mercredi, le serait le vendredi, et la commune d'Harcy, collectée actuellement le vendredi, le serait le mardi.

Monsieur Le Président demande la position des deux maires concernés sur cette proposition ; Monsieur RICHARD, maire d'Harcy n'y est pas opposé, mais Monsieur DEPAIX, maire de Montcornet refuse le changement pour sa commune et souhaite garder la collecte le mercredi. Il sera fait part au prestataire de leurs demandes.

Monsieur DEPAIX demande que soit insérés dans ce compte rendu, les comparatifs de prix entre les prestataires (voir annexes).

L'exposé du dossier entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment la procédure de l'appel d'offres ouvert, en vertu de l'article 33, 57 et suivant du Code des marchés publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne »,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer les marchés et à intervenir avec :

Lot n°1 : COLLECTE AU PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS, DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET JOURNAUX REVUES MAGAZINES ET DES OBJETS ENCOMBRANTS.

La Société SITA DECTRA pour un coût de 257 100 € HT/an au titre de la solution 1, tel que détaillé ci-dessous :

PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée/ an	SITA		
			PU	Total HT/an	
<ul style="list-style-type: none"> • C1 sur Bourg-Fidèle, Harcy, Rocroi extra muros, Gué d'Hossus, Taillette, Sury, Houldizy, Ham-les-Moines, Moncornet, Lonny et Regniowez ; • C2 sur Renwez, Saint Marcel, Rocroi intra muros et certains établissements. 	DMR	tonne	2 400	64,00 €	153 600,00 €
<p>Collecte en flux séparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C0,5 pour toutes les communes dont les DMR sont collectées en C1 soit les semaines paires les EMR et les semaines impaires les JRM ; • C1 pour toutes les communes et établissements dont les DMR sont collectés en C2. 	EMR et JRM	tonne	300	345,00 €	103 500,00 €
MONTANT ANNUEL ESTIMATIF HT :					257 100,00 €
Tranche Conditionnelle : Collecte en PAP 1 fois /an	OE	tonne	30	301,00 €	9 030,00 €

Lot n°2 : COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET TRANSPORT DES VERRES.

La Société TRANSPORTS COPEL pour un coût de 14 133 € HT/an 1, tel que détaillé ci-dessous :

PRESTATIONS		Unité	Quantité estimée/ an	COPEL	
				PU	Total HT/an
Collecte et transport	Verres	tonne	300	47,11 €	14 133,00 €

Lot n°3 : ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES DANS LES DECHETTERIES.

La Société SITA DECTRA pour un coût de 39 445 € HT/an, tel que détaillé ci-dessous :

PRESTATIONS		Unité	Quantité estimée /an	SITA	
				PU	Total HT/an
Location	Benne de 10/12 m³	benne/mois	2	50,00 €	100,00 €
	Benne de 30 m³	benne/mois	9	55,00 €	495,00 €
	Benne de 30 m³ couverte	benne/mois	2	80,00 €	160,00 €
Enlèvement et transport	Gravats à Eteignières	rotation	40	91,00 €	3 640,00 €
	Gravats dans chemins communaux	rotation	10	91,00 €	910,00 €
	Déchets Verts	rotation	95	91,00 €	8 645,00 €
	Encombrants	rotation	170	91,00 €	15 470,00 €
	Ferrailles	rotation	45	57,00 €	2 565,00 €
	Bois	rotation	20	91,00 €	1 820,00 €
	Cartons	rotation	60	94,00 €	5 640,00 €

MONTANT ANNUEL ESTIMATIF H.T. 39 445,00 €

Lot n°4 : ENLEVEMENT, TRANSPORT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES COLLECTES EN DECHETTERIES.

La Société CEDILOR pour un coût de 4 715 € HT/an, tel que détaillé ci-dessous :

PRESTATIONS		Unité	Quantité estimée /an	CEDILOR	
				PU	Total HT/an
Enlèvement et transport	DDM	tonne	6,00	200,00 €	1 200,00 €
Elimination	Acides - Bases	tonne	0,25	600,00 €	150,00 €
	Produits Pâteux	tonne	3,60	490,00 €	1 764,00 €
	Solvants - Hydrocarbures	tonne	0,20	520,00 €	104,00 €
	Aérosols	tonne	0,15	1 600,00 €	240,00 €
	Produits Phytosanitaires	tonne	0,05	1 640,00 €	82,00 €
	Produits Dangereux Divers	tonne	0,25	2 000,00 €	500,00 €
	Emballages vides souillés	tonne	1,50	450,00 €	675,00 €

MONTANT ANNUEL ESTIMATIF H.T. 4 715,00 €

Le Président est autorisé à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

Le nouveau marché débutera le 1^{er} juin 2010, et se terminera le 31 décembre 2013 ; il sera reconductible deux fois un an par lettre recommandée quatre mois avant chaque échéance.

Monsieur Le Président demande aux Présidents et Vice-Présidents de Commissions de veiller à l'application du marché à venir, il fait notamment référence aux problèmes de collecte rencontrés en période hivernale, et les invite à étudier le mode de gestion en régie.

III. VALIDATION DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF POUR LE MARCHÉ « INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET CONTROLE PERIODIQUE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » :

Rapporteur : Monsieur DEPAIX, Vice-Président délégué de la Commission « Assainissement et SPANC »

La commission SPANC s'est réunie le 13 avril dernier notamment pour une relecture du cahier des charges définitif pour l'inventaire, le diagnostic et le contrôle périodique de l'assainissement non collectif. La commission n'a vu aucune modification à y apporter.

Le 23 avril dernier, la publicité et le Dossier de Consultation des Entreprises ont été lancés sur la plateforme travaillant avec le Conseil Général des Ardennes « EDISYS ». Une publication au BOAMP, JOUE et le Moniteur a été également effectuée (journaux obligatoires pour le marché) : pour information, 5 entreprises ont téléchargé, à ce jour, le DCE.

Un estimatif du marché, important pour la commission d'appel d'offres qui aura lieu mi-juin, a été déterminé et approuvé par Monsieur DEMARTHE du Conseil Général. En voici le détail (voir document intitulé détail estimatif ci-joint) : le montant du marché ne devra pas dépasser 552 800 € TTC, avec 1 750 contrôles programmés pour 24 communes. 800 contrôles minimum seront à payer.

De plus, la commission SPANC a travaillé sur les aides possibles pour le marché, auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, représentée par Monsieur Maxime RUPP. Concernant l'étude de marché, aucune aide n'est à prévoir. Pour la réhabilitation des installations d'ANC, seules seront éligibles celles présentant des risques sanitaires ou environnementaux, déclarées et notifiées non-conformes et pour lesquelles un délai de mise à niveau inférieur ou égal à 4 ans est imposé au propriétaire. Le montant du plafond applicable à la réhabilitation d'une installation d'ANC étant de 9 000 € HT, 35% sera financé par l'Agence de l'Eau. Une prime annuelle du SPANC sera attribuée en fonction du nombre de contrôles, d'entretiens et de réhabilitations.

Pour l'assainissement collectif, l'Agence de l'Eau financerait à hauteur de 70%, les études de réflexion et de conception d'assainissement, jusqu'à l'avant-projet. Pour la partie travaux sur les réseaux, l'agence participerait à hauteur de 35% (sous réserve d'un montant plafonné).

La prochaine commission SPANC aura lieu le 11 juin 2010 à 9h30 en présence de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Ardennes, afin de terminer le cahier des charges pour les études d'assainissement collectif.

Monsieur HAMAIDE de Saint-Marcel fait part de son désaccord concernant le système du SPANC.

Monsieur GERMAIN demande ce que risquent les personnes réfractaires à une remise aux normes.

Monsieur DEPAIX répond que légalement, des amendes sont prévues ; il ajoute que la collectivité est responsable de la pollution, donc il faudra être très vigilant sur la réalisation des travaux. Concernant l'entreprise qui sera retenue pour le marché, elle sera habilitée à se rendre chez l'habitant.

Madame TESSARI de Châtelet-Sur-Sormonne demande comment la facturation sera effectuée.

Monsieur DEPAIX répond que la facturation sera faite à l'habitant, en déduction des subventions. Il ajoute que les premières réhabilitations devront être effectuées 4 ans après le premier contrôle, sachant que le premier contrôle se fera en 2011, la première réhabilitation ne se fera pas avant 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, et à la majorité des membres présents, décide d'approuver le Détail Quantitatif Estimatif pour le marché « Inventaire, Diagnostic et Contrôle Périodique de l'Assainissement Non Collectif », joint à ce procès-verbal. Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant au dossier.

**36 VOIX POUR DONT 1 POUVOIR
1 OPPOSITION : M. HAMAIDE**

Concernant le calendrier du marché, Monsieur DEPAIX demande au Président de repousser la date du Conseil Communautaire du 21 juin prochain au 28 juin, car les réunions de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées les 16 juin pour l'ouverture des plis et 23 juin pour l'attribution.

Le Président est d'accord et propose à monsieur DEPAIX de lui déléguer par arrêté, la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres, mais demande que la question soit posée à la Préfecture afin de vérifier si c'est possible.

Monsieur ANDRY de Bourg-Fidèle demande à partir de quelle date auront lieu les réunions publiques d'information.

Monsieur DEPAIX répond que 24 communes étant concernées, il faudra un peu de temps pour organiser les réunions.

Monsieur Le Président propose qu'une décision de principe soit prise concernant l'étude diagnostic des réseaux sur Harcy car cette commune est en attente d'une étude depuis huit ans. Il ajoute que sur les communes de Le Châtelet-Sur-Sormonne, Sormonne et Laval-Morency, une étude est également à prévoir. Pour cela, un cahier des charges est à réaliser ; il faudra lancer le marché au mois de septembre 2010 pour la commune d'Harcy. Les trois autres communes pourront réfléchir sur cette éventuelle étude.

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

IV. QUESTIONS DIVERSES :

1. Acceptation d'un chèque de 200 € de GROUPAMA pour le dédommagement du sinistre sur la toiture de l'abri des DEEE de la déchèterie de Renwez :

Rapporteur : Monsieur THIERY

Il est rappelé que suite à la tempête du 28 février 2010, des tôles de l'abri grillagé des DEEE se sont pliées.

Ce local n'étant pas pris en compte dans le contrat d'assurance malgré la demande de nos services, GROUPAMA ASSURANCES a accepté d'effectuer un geste commercial par un chèque de dédommagement d'un montant de 200 € pour la réparation de la toiture.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité des membres présents, accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 200 €. Le Président est autorisé à signer toute pièce afférente au dossier.

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

2. Projet de garantie concernant le local DEEE de la déchèterie de Rocroi :

Monsieur THIERY informe l'assemblée que suite au sinistre évoqué ci-dessus, et malgré la demande initiale effectuée par nos services, le contrat d'assurance ne comprend pas la garantie du local DEEE de la déchèterie de Renwez. GROUPAMA propose donc un avenant d'un montant de 11 € T.T.C. pour assurer ce local.

Monsieur Le Président propose que ce dossier soit préalablement vu par la Commission compétente.

3. Adhésion à « Ardennes Santé Travail » :

Rapporteur : Monsieur Le Président

Afin que les agents de la collectivité puissent bénéficier du service de médecine professionnel et préventive,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion à « Ardennes Santé Travail » :

Droit d'entrée par agent : 26,50 € HT (31,69 € TTC)
Cotisation 2010 par agent : 57,50 € HT (68,77 € TTC)

Soit un montant total de 301,39 € TTC pour l'ensemble des agents.

Le Président est autorisé à signer cette convention et tous documents relatifs à cette affaire.

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

4. Annulation suite à procédure en rétablissement personnel :

Rapporteur : Monsieur Le Président

Monsieur Le Président donne lecture d'un courrier transmis par le Trésor Public de Rocroi concernant une demande d'admission en non valeur de créance irrécouvrable relative à la R.E.O.M 2006 et 2007 pour le débiteur suivant :

- *Madame Virginie DECHERY de Maubert-Fontaine pour un montant total de 238.59 € (76 € pour la R.E.O.M 2006 + 162.59 € pour la R.E.O.M 2007).*

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte l'admission en non valeur, charge le Président d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 654 et d'établir le mandat correspondant. Délégation et signature est donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier.

34 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR (MM DEPAIX, COLSON ET RAMELET)

5. Annonce de la démission de Madame DEVIE de la Commission « Economique et Touristique » :

Monsieur Le Président procède à la lecture d'un courrier de Madame DEVIE, annonçant sa démission de la Commission « Economique et Touristiques » ; il ne souhaite pas faire de commentaire sur ce courrier.

6. Demande de Monsieur BERNARD de Taillette pour changer de Commission :

Monsieur BERNARD ayant effectué une demande auprès du secrétariat pour quitter la Commission « Ordures Ménagères » et intégrer la Commission « Assainissement et Spanc », sa demande est présentée aux membres et validée.

7. Election d'un Président de Commission « Assainissement et Spanc » :

Rapporteur : Monsieur DEPAIX

Suite à la démission de Monsieur PORTIER, ancien Président de la Commission « Assainissement et SPANC », il est nécessaire de nommer un nouveau Président.

Monsieur Denis BINET propose sa candidature au poste de Président de la Commission « Assainissement et SPANC ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire nomme Monsieur Denis BINET Président de la Commission « Assainissement et SPANC ».

37 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

Concernant les affaires financières, Monsieur Le Président demande que la Commission de « Finances » soit présente à la Commission « Assainissement et SPANC ».

8. Maisons de santé pluridisciplinaires, accueil de la petite enfance et la prise en compte du vieillissement sur les territoires.

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur THIERY : faisant référence à un courrier reçu de la Préfecture concernant les Pôles d'Excellence Rural (PER), après un premier appel à projet, il informe l'assemblée que le Président de la République a souhaité qu'une deuxième vague se mette en place.

Ce courrier attire l'attention sur des thèmes proposés qu'il faut regarder de très près. La Commission « Economique et Touristique » doit se réunir afin de les étudier.

Monsieur SOBANSKA ajoute qu'il faut passer à d'autres sujets que les Ordures Ménagères et l'Assainissement, il faut proposer des thèmes et accepter un certain nombre de propositions, car avec la réforme des Collectivités Territoriales, nous risquons d'être pénalisés.

Il qualifie la Commission « Economique et Touristique », quiescente ; Il propose qu'un courrier soit adressé à Monsieur BRESSY, Président de cette Commission, afin de lui demander sa position car il n'est plus présent aux réunions pour des raisons professionnelles, ce qui est compréhensible, mais cette Commission doit examiner les thèmes proposés dans le cadre des PER et travailler sur des projets concrets.

Une inscription préalable doit se faire avant le 20 octobre 2010. Il faut donc faire vite.

Monsieur DEPAIX ajoute que les dossiers sont complexes et il ne faut pas se tromper car les enjeux sont importants. Une aide sur le montage d'un cahier des charges sera de rigueur.

Le Président demande à Monsieur THIERY de voir également le dossier dans le cadre du SINOA.

Monsieur RAMELET suggère également que la Commission de finance travaille en étroite collaboration avec la Commission « Economique et Touristique ».

SEANCE LEVEE A 21h40

Ainsi fait et délibéré,

*Suivent les signatures,
Le Président,
M. SOBANSKA*



Détail quantitatif estimatif

Les prix du présent état sont réputés comprendre tous les frais de secrétariat, déplacement, rencontre avec les intervenants, remise de comptes rendus, réunions, reprographie.....

PRIX	Désignation des prestations et prix forfaitaires	Prix unitaire TTC (avec TVA 19,6%)	Unité	Qté (*)	TOTAL (TTC)
N°1	Réalisation d'un support de communication en direction de la population 836,13 € HT	1000 €	Ft	1	1000 €
N°2	Organisation et participation à une réunion publique pour l'information de la population 585,29 € HT	700 €	Ft	24	16800 €
N°3	Réalisation d'un inventaire, de l'organisation et de la hiérarchisation des contrôles 4180,61 € HT	5000 €	Ft	1	5000 €
N°4	Réalisation d'une visite de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif 250,84 € HT	300 €	Ft	1750	525000 €
N°5	Réalisation d'une synthèse et d'une proposition d'une programmation de travaux argumentée 4180,61 € HT	5000 €	Ft	1	5000 €
TOTAL GENERAL ESTIMATIF					552800 € TTC

(*) estimation

SOLUTION 3

N°	PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée/an	SITA		VEOLIA	
				PU	Total HT/an	PU	Total HT/an
PHASE 1 : du 1er juin 2010 au 31 décembre 2010							
Lot 1 TF S3	• C1 sur Bourg-Fidèle, Harcy, Rocroi extra muros, Gué d'Hossus, Taillette, Sury, Houldizy, Ham-les-Moines, Moncornet, Lonny et Regniowez ; • C2 sur Renwez, Saint Marcel, Rocroi intra muros et certains établissements.	tonne	2 400	64,00 €	153 600,00 €	113,18 €	271 632,00 €
	• C0,5 pour toutes les communes dont les DMR sont collectées en C1 soit les semaines paires les EMR et les semaines impaires les JRM ; • C1 pour toutes les communes et établissements dont les DMR sont collectés en C2.	tonne	300	345,00 €	103 500,00 €	598,18 €	179 454,00 €
				MONTANT ANNUUEL HT :		451 086,00 €	

PHASE 2 : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013							
Lot 1 TF S3	• C1 pour toutes les communes	tonne	2 400	57,50 €	138 000,00 €	102,44 €	245 856,00 €
	• C0,5 en flux séparés pour toutes les communes	tonne	300	307,00 €	92 100,00 €	548,92 €	164 676,00 €
				MONTANT ANNUUEL HT :		410 532,00 €	

SOLUTION 4

N°	PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée/an	SITA		VEOLIA	
				PU	Total HT/an	PU	Total HT/an
PHASE 1 : du 1er juin 2010 au 31 décembre 2010							
Lot 1 TF S4	• C1 sur Bourg-Fidèle, Harcy, Rocroi extra muros, Gué d'Hossus, Taillette, Sury, Houldizy, Ham-les-Moines, Moncornet, Lonny et Regniowez ; • C2 sur Renwez, Saint Marcel, Rocroi intra muros et certains établissements.	tonne	2 400	64,00 €	153 600,00 €	113,18 €	271 632,00 €
	• C0,5 pour toutes les communes dont les DMR sont collectées en C1 soit les semaines paires les EMR et les semaines impaires les JRM ; • C1 pour toutes les communes et établissements dont les DMR sont collectés en C2.	tonne	300	345,00 €	103 500,00 €	598,18 €	179 454,00 €
				MONTANT ANNUUEL HT :		451 086,00 €	

PHASE 2 : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013							
Lot 1 TF S4	• C1 pour toutes les communes	tonne	2 400	57,50 €	138 000,00 €	102,44 €	245 856,00 €
	• C0,5 en mélange pour toutes les communes	tonne	300	321,00 €	96 300,00 €	345,99 €	103 797,00 €
				MONTANT ANNUUEL HT :		349 653,00 €	

Critères de jugement des offres n°2 : le prix.

ETUDE COMPARATIVE - LOT 2

N°	PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée/an	PATE SAS		VEOLIA		COPEL		COUTS COPEL au 1er janvier 2010	
				PU	Total HT/an	PU	Total HT/an	PU	Total HT/an	PU	Total HT/an
Lot 2	Collecte et transport	Verres	300	47,80 €	14 340,00 €	75,38 €	22 614,00 €	47,11 €	14 133,00 €	51,36 €	15 408,00 €

PONDERATION DES PRIX - LOT 2

	100 points		Pondération		45%	
	Verres	tonne	PATE SAS	VEOLIA	COPEL	
Prix du candidat	P		47,80 €	75,38 €	47,11 €	47,11 €
Prix du candidat le moins cher	P'		47,11 €	47,11 €	47,11 €	47,11 €
Note	N	N = Nb Pts	98,556	62,497	100,000	100,000
Note Finale pondérée	NF	NF = N x Pond°	44,350	28,124	45,000	45,000

ETUDE COMPARATIVE - LOT 3

N°	PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée /an	SITA		VEOLIA		COPEL Solution de Base		COUT VEOLIA au 1er janvier 2010		COPEL variante
				PU	Total HT/an	PU	Total HT/an	PU	Total HT/an	PU	Total HT/an	
Location	Benne de 10/12 m ³	benne/mois	2	50,00 €	100,00 €	65,20 €	130,40 €	51,69 €	103,38 €	61,07 €	122,14 €	
	Benne de 30 m ³	benne/mois	9	55,00 €	495,00 €	77,90 €	701,10 €	71,04 €	639,36 €	73,28 €	659,52 €	
	Benne de 30 m ³ couverte	benne/mois	2	80,00 €	160,00 €	107,20 €	214,40 €	102,75 €	205,50 €	- €	- €	
Enlèvement et transport	Gravats à Eleignières	rotation	40	91,00 €	3 640,00 €	109,54 €	4 381,60 €	110,30 €	4 412,00 €	107,04 €	4 281,60 €	187,51 €
	Gravats dans chemins communaux	rotation	10	91,00 €	910,00 €	101,82 €	1 018,20 €	50,00 €	500,00 €	- €	- €	
	Déchets Verts	rotation	95	91,00 €	8 645,00 €	109,26 €	10 379,70 €	110,30 €	10 478,50 €	107,04 €	10 168,80 €	187,51 €
	Encombrants	rotation	170	91,00 €	15 470,00 €	110,32 €	18 754,40 €	110,30 €	18 751,00 €	107,04 €	18 196,80 €	187,51 €
	Ferrailles	rotation	45	57,00 €	2 565,00 €	61,19 €	2 753,55 €	92,70 €	4 171,50 €	67,96 €	3 058,20 €	157,59 €
	Bois	rotation	20	91,00 €	1 820,00 €	108,26 €	2 165,20 €	110,30 €	2 206,00 €	- €	- €	187,51 €
	Cartons	rotation	60	94,00 €	5 640,00 €	122,93 €	7 375,80 €	115,37 €	6 922,20 €	124,11 €	7 446,60 €	201,68 €
				39 445,00 €		47 874,35 €		48 389,44 €		48 933,66 €		

Lot 3

ETUDE COMPARATIVE - LOT 4

N°	PRESTATIONS	Unité	Quantité estimée /an	CEDILOR		COUT CHIMIREC au 1er janvier 2010	
				PU	Total HT/an	PU	Total HT/an
Lot 3	Enlèvement et transport	DDM	6,00	200,00 €	1 200,00 €	- €	- €
		Acides - Bases	0,25	600,00 €	150,00 €	1 400,00 €	350,00 €
	Elimination	Produits Pâteux	3,60	490,00 €	1 764,00 €	650,00 €	2 340,00 €
		Solvants - Hydrocarbures	0,20	520,00 €	104,00 €	850,00 €	170,00 €
		Aérosols	0,15	1 600,00 €	240,00 €	1 900,00 €	285,00 €
		Produits Phytosanitaires	0,05	1 640,00 €	82,00 €	2 200,00 €	110,00 €
		Produits Dangereux Divers	0,25	2 000,00 €	500,00 €	4 900,00 €	1 225,00 €
		Emballages vides souillés	1,50	450,00 €	675,00 €	700,00 €	1 050,00 €
MONTANT ANNUUEL ESTIMATIF					4 715,00 €		5 530,00 €